

Annexe

Projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu

Considérations générales concernant le projet.

Le "Projet de modernisation et de reconversion à l'année du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu" est présenté comme une modernisation pour une attractivité touristique et sportive moins saisonnière mais plus annuelle, avec une accentuation de développement des activités hivernales et de l'hébergement.

Ici se pose la question de la réinvention d'un modèle socio-économique et touristique capable de fonctionner en consommant moins de ressources vis-à-vis des écosystèmes, tout en permettant à celles et ceux qui le souhaitent d'habiter en montagne, d'y vivre et d'y travailler toute l'année.

La "modernisation" du Champ du Feu centrée autour d'un tourisme de nature et sportif est envisagée et conçue par une culture numéraire et aménagiste. Or ce qui est en jeu aujourd'hui c'est un changement d'imaginaire et un changement de paradigme.

Comme le propose Philippe Bourdeau « *il s'agit, d'une part, d'inventer un nouveau modèle de développement territorial sortant du mythe de "la station qui sauve la montagne" (1), et, d'autre part, de passer d'un "régime d'attractivité à un régime d'habitabilité."* (2)

Arrêter du jour au lendemain le tourisme et désaménager la montagne n'est pas notre propos. Conserver et entretenir les outils et infrastructures qui fonctionnent encore et qui peuvent encore fonctionner à plus ou moins long terme est souhaitable.

Mais l'investissement des sommes considérables pour installer de nouvelles installations sportives et touristiques en altitude, pour étendre et relier les domaines d'activités entre eux dans une course effrénée à être "plus moderne" n'est pas une option.

Passer d'un régime d'attractivité à un régime d'habitabilité améliorée nous semble par contre la principale piste structurante à suivre pour le réaménagement du massif du Champ du Feu, et au delà celui des Vosges.

Procéder ainsi, avec cette priorité, serait faire le choix politique à l'échelle d'un territoire de traiter prioritairement les problématiques sociales associées au quotidien des habitants du massif et ses environs. L'accès au logement à l'année et à des activités professionnelles géographiquement proches par exemple.

Remettre à sa juste place le tourisme, afin qu'il devienne la résultante d'un territoire vivant et habité plutôt qu'une fin en soi du "développement" en montagne n'est elle pas la bonne piste à suivre ?

A Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs dans la vallée de la Tarentaise (3), un moratoire sur toute nouvelle construction en montagne pour stopper l'artificialisation et le renforcement d'un modèle condamné par le changement climatique est un préalable à tout investissement de fonds publics.

L'enjeu est donc de composer avec la donnée touristique pour ouvrir des espaces permettant à d'autres activités de s'implanter et de se développer pour parvenir à un rééquilibrage entre économie résidentielle et économie touristique. Sortir des seules trajectoires possibles du « tout-tourisme » ou du « tout-sauf-le-tourisme » nous semble nécessaire.

Enjeux démocratiques.

Pour cela, il faut favoriser une culture commune. Cela passe, toujours selon Philippe Bordeau, par la « *création de dynamiques conflictuelles intégratrices plutôt que par le déploiement de stratégie de communication visant à résorber ou invisibiliser ces conflictualités dans le but d'imposer des choix politiques* ».

Cela implique de créer à l'endroit du Champ du feu et des territoires pertinents voisins (le massif vosgien, les communautés de communes avoisinantes, les associations de nature et sportives proches...) des espaces de discussions et d'échanges pour identifier à partir des désaccords les points d'accords, se fixer des objectifs partagés, déployer des stratégies pour y répondre et mettre des moyens financiers nécessaires pour y parvenir.

Cela devrait être l'un des objectifs prioritaires des collectivités locales de mettre en place des lieux de débats avec les habitants eux-mêmes, les associations riveraines, les chercheurs en sciences sociales et environnementales etc. pour bénéficier d'un regard extérieur, donner des éléments de mises en perspective à partir des connaissances scientifiques établies, tenir un « discours de vérité » et parvenir un tant soi peu à abandonner croyances, utopies, et idéologies.

Là serait une occasion inédite de reconsidérer collectivement le sens de ce qu'est la montagne et ce que signifie « habiter la montagne », et ainsi son devenir.

Construction d'un nouveau stade de biathlon. Un projet inutile, couteux et hors du temps. D'autres solutions sont envisageables.

Le biathlon est une discipline mixte qui combine ski de fond et tir à la carabine. Une discipline de compétition essentiellement.

La discipline est confidentielle. Elle ne compte que 28 licenciés dans le Bas-Rhin en 2023, dans les clubs d'Oberhaslach et de Molsheim majoritairement ; 800 Licenciés environ en France. Le biathlon bénéficie déjà d'infrastructures dans le massif vosgien, à la Bresse, zone "sud-vosgienne" où la discipline est historiquement davantage pratiquée et implantée.

Cette activité sportive de compétition ne se pratique pas spontanément par tout un chacun. L'acquisition d'une arme, et les contraintes de sécurité qui y sont associées, en

restreignent l'achat en dehors de tout cadre associatif. Une "pratique de loisir" du biathlon est utopique.

La progression de l'élite sportive de la discipline passe fréquemment par un éloignement vers les massifs français plus enneigés. Vers le Jura en particulier et le site de Prémanon qui bénéficie de toutes les conditions de ressources et d'expertise pour accueillir les biathlètes de haut niveau au *Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne*.

La présence régulière et l'utilisation d'un nouveau stade de biathlon au Champ du feu, par des sportifs de très haut niveau, serait tout à fait improbable.

La pratique hivernale du biathlon nécessite enfin, et là est sans doute l'essentiel, un enneigement suffisant. Les stations de ski depuis quelques années ferment massivement. En 2021, près de 190 stations de ski avaient définitivement fermé en France (4). Dans son projet la CeA n'envisage pas un apport supplémentaire de canons à neige dans la station. Nous nous réjouissons bien sûr de ce choix raisonnable, le manque d'eau et la température de plus en plus douce en pénaliseraient de toute façon l'usage ; et le prélèvement d'eau dans des ressources locales déjà en forte tension ne serait qu'accentué.

En période froide et hivernale, dans une **perspective de pratique 4 saisons, le ski à roulette envisagé comme alternative sur un tracé goudronné en l'absence de neige** ne se pratiquerait qu'exceptionnellement, et forcément par des sportifs aguerris à la discipline. Sa pratique est en effet particulièrement compliquée et dangereuse sur des surfaces humides, verglacées, ou encombrées de débris apportés par le vent et les conditions météo tumultueuses d'altitude. Envisager un revêtement "en dur" sur le tracé du stade est à ce titre aberrant.

Pratique de la compétition sur le stade de biathlon du site du Champ du feu.

D'avantages de compétitions de niveau départemental ou régional pourraient être idéalement envisagées grâce à un nouveau stade de biathlon. Cette possibilité est réelle. Mais les compétitions nationales ou internationales, elles, si le stade devait être construit aux normes requises par ce niveau de compétition, présentent de faibles chances d'y être pratiqués. Elles sont toujours inscrites dans un calendrier (très en amont des dates visées) qui exige la garantie par l'organisateur du respect d'un cahier des charges précis et engageant. Parfois avec des pénalités financières en cas de non respect des clauses contractuelles. Or la garantie d'un enneigement suffisant est le premier facteur de risque, on l'aura compris.

Développement associatif de la discipline.

Dans l'hypothèse où le stade de biathlon serait construit sous sa forme prévue il n'est pas prendre beaucoup de risque que d'affirmer que cette pratique sportive ne pourrait progresser que faiblement en termes de nombre de licenciés. Mais imaginons de façon optimiste une progression de 100% du nombre de licenciés. Celle-ci permettrait alors le passage à une cinquantaine de biathlètes. **Au regard des 4 millions d'engagement financier prévus par la CeA l'affectation d'un tel montant d'argent public est-elle décente ?**

Le comité du Bas Rhin de ski, favorable à la réalisation d'un nouveau stade, est-il en mesure de présenter un projet structurant engageant sa capacité et volonté de mobilisation des acteurs de la discipline, pour permettre son développement ?

Quels sont les objectifs du CD67 de ski concernant l'accroissement du nombre de licenciés ? Quels moyens financiers et humains seraient fléchés vers la discipline pour y parvenir ? Quelle politique de formation serait proposée pour augmenter et spécialiser le nombre d'encadrants de cette discipline ? Quelle serait la pérennité, la régularité, et fréquence de disponibilité des éducateurs (forcément bénévoles) ?

Les comités sportifs départementaux et régionaux sont enclins et habitués à demander à la puissance publique le financement d'installations sportives modernes, ou souhaitent voir le nombre d'installations sportives les concernant croître. La contrepartie qu'on est en droit d'attendre - *une vraie politique sportive de développement de la discipline* - est souvent absente pour justifier le déploiement d'infrastructures au regard de leur coût et de l'origine des fonds mobilisés. Il nous semble que le comité de ski du Bas Rhin n'échappe pas à ce constat.

Un stade à vocation "4 saisons".

Interrogeons nous aussi sur la continuité de l'usage de ce stade de biathlon à vocation 4 saisons s'il venait à se construire à l'emplacement de plusieurs hectares de forêt.

Quelle sera sa fréquence d'utilisation en dehors des vacances scolaires et des week-ends ? Qui viendra utiliser le stade de biathlon ? Les 2 associations (28 licenciés) ? En journée sur le temps scolaire ? En soirée sans éclairage ? Sans canons à neige ? Hors période d'enneigement ?

Une pratique grand public illusoire.

La lecture des documents qui caractérise le projet actuel avance la perspective d'une offre de *pratique grand public* pour justifier le choix de ce projet.

Or cette offre nécessiterait la présence permanente d'animateurs sportifs qualifiés pour louer ou mettre à disposition skis et carabines, et encadrer les pratiquants novices et découvreurs de la discipline (sur 4 saisons comme l'envisage la CeA).

Qui sera en capacité d'offrir cette prestation de présence permanente, de rémunérer les animateurs encadrants, et de financer l'achat du matériel à louer ?

Une solution alternative à la construction d'un nouveau stade de biathlon.

La **rénovation du stade actuel de biathlon** nous semble être la solution à privilégier pour une réelle pratique hivernale des licenciés de la discipline. En laissant de stade de biathlon sur son terrain naturel, sans y réaliser de pistes "en dur".

La construction d'une installation en basse altitude (en plaine ou à proximité du contrefort des Vosges) pourrait être étudiée comme solution alternative ou complémentaire à la rénovation du stade existant.

Un tel projet pourrait faire l'objet d'une nouvelle réflexion des services de la CeA en collaboration étroite avec les organes représentatifs des disciplines sportives (qui

pourraient jouir de cet espace sportif adapté à l'année ; ski et roller entre autres), avec les collectivités locales, avec les établissements scolaires voisins...

L'accès scolaire possible à cette installation ne manquerait pas d'apporter des opportunités supplémentaires d'initiation et de découverte de ces sports.

Projet alternatif à envisager forcément sur un espace en friche ou à réhabiliter, sans nouvelle artificialisation de terres préjudiciable à l'environnement.

La grande densité d'habitants et de communes dans le Bas Rhin ; des temps de déplacements réduits par rapport à un déplacement vers le Champ du Feu ; la proximité kilométrique faible de nombreux clubs de ski du Bas Rhin vers un tel équipement, (5) sont autant de conditions réunies qui pourraient faciliter la découverte et l'initiation à la discipline, donc contribuer à son développement. En particulier pour les clubs de ski n'ayant pas aujourd'hui de section de biathlon. Les compétiteurs seraient aussi bénéficiaires de cette opportunité en ce qu'elle permettrait une pratique d'entraînement annuelle continue indispensable pour l'accès au haut niveau.

Notons qu'en plaine de nombreux clubs de tir existent. Il conviendra peut être de développer une collaboration avec eux pour la pratique régulière du tir.

Comme suggéré plus haut, l'aménagement du stade de biathlon pourrait inclure un aménagement favorable à la pratique de différentes formes de roller. Cette discipline est démunie à ce jour de toute installation permettant son développement.

Enfin l'installation d'un stade en basse altitude permettrait d'aménager plus facilement des surfaces de roulement planes et horizontales, indispensables pour tout pratiquant débutant qui doit apprendre à gérer le freinage ou la prise de vitesse en pente.

De telles conditions seraient propices à une "continuité 4 saisons" de la pratique de cette discipline, à la fidélisation de nouveaux pratiquants, ainsi qu'à un usage continu d'un nouveau stade plus en cohérence avec les moyens financiers que la CeA envisage d'investir aujourd'hui.

Propositions d'animations natures et sportives diverses

L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche à Schirmeck propose actuellement un large éventail d'activités avec des outils numériques performants : des locations de vélos, des circuits sécurisés, des ballades en forêt... Cet organisme public pourrait bénéficier de moyens supplémentaires pour enrichir son offre d'activités : développer et enrichir des activités natures dans la vallée de la Bruche comme les "sentiers plaisir" mais sur toute l'année et pas uniquement l'été, développer des circuits aménagés et respectueux de la nature pour les VTT, proposer des ateliers de découverte de la faune et de la flore etc.

Solliciter l'ensemble des acteurs associatifs du secteur et leur attribuer des responsabilités qui pourraient être renforcées par des aides financières permettrait l'élaboration d'autres projets et actions.

Et quid du financement d'un ou plusieurs emplois avec une mutualisation entre associations d'opérateurs à missions définies ?

Renaturation de certains sites.

Le projet de la CeA présente quelques points positifs que nous soutenons : la renaturation du site des Bottelets, la déviation de certaines pistes et sentiers, dans un souci de préservation de zones environnementales sensibles. Cette renaturation peut toutefois faire partie d'un projet à part, sans association avec le projet global actuel.

Aménagement du bâtiment de la Rothlach.

Une rénovation-extension de l'auberge de la Rothlach est prévue ainsi que la rénovation de l'ancienne maison cantonnière sous la forme d'un refuge permettant une offre d'hébergement accrue (50 places supplémentaires). **Ces travaux, tels qu'évoqués, éludent l'état actuel de la ressource en eau à l'échelle du massif** et son impact de l'expansion de l'offre d'hébergement.

A proximité est aussi annoncé la création d'un champ de luge. Or le projet de la CeA ne précise ni la superficie retenue qui nécessitera (encore) un défrichement, ni le mode de gestion en été de la prairie correspondant à ce champ de luge.

Restaurant de la Charbonnière.

Le problème récurrent d'alimentation en eau du massif revient ici. Il est économiquement vital pour le Restaurant de la Charbonnière, établissement public situé au col. Une étude hydrologique est à faire en priorité sur l'ensemble du massif du Champ du Feu, en amont de tout nouveau projet.

La ressource en eau étant rare, ajouter des équipements supplémentaires et accueillir plus de visiteurs renforcerait la pénurie en eau dans un milieu fragile.

Transport, déplacements, stationnement.

Le projet ne repense pas les moyens de se déplacer, il conforte la voiture comme mode de déplacement principal en augmentant la taille et le nombre des parkings.

Aucune intention de développer les transports en commun pour se rendre sur les sites du Champ du Feu n'est mentionné dans les documents consultés.

La mise en place de parkings-relais dans la vallée de la Bruche avec des navettes régulières vers le Champ du Feu permettrait de limiter la circulation automobile sur le domaine du Champ du Feu. Le fait de rendre payants les parkings, aujourd'hui gratuits, risque d'engendrer des stationnements anarchiques en dehors des parkings autorisés. Pourquoi ne pas utiliser la gare de Molsheim (trains depuis Strasbourg tous les ¼ d'heure, parking-relais pour les voitures) comme point de départ de navettes lors des vacances et des week-end d'été et d'hiver, avec une fréquence toutes les heures (au lieu de 3 par jour pour les navettes des neiges actuelles).

Aspects floristiques et faunistiques à étudier

Dans le projet de la CeA l'**absence d'études recensant les espèces végétales et animales** présentent sur les sites visés étonne. Sur le site du Champ du Feu en général, **aucune prise en compte du changement climatique** dans une étude climatologique sérieuse et approfondie n'existe.

A propos des mesures compensatoires.

En France dans 80 % des cas, les mesures de compensation ne permettent pas d'éviter une perte de biodiversité. C'est ce que montre une étude scientifique menée sur 24 projets d'infrastructures en Occitanie et dans les Hauts-de-France (6).

Affectation judicieuse de fonds publics.

Le coût de 7 millions d'Euros nous semble excessif pour un projet qui ne bénéficiera qu'à une minorité de personnes, le stade de biathlon coûtant à lui seul 4 millions d'Euros.

Cet argent public pourrait être plus utilement utilisé dans les secteurs d'activités ou les domaines de compétences de la CeA qui autorisent des actions de développement ou d'aménagement :

- au profit de l'aménagement et de la vitalité du territoire d'altitude par exemple, le territoire des communes voisines du Champ de Feu en particulier.
- au profit aussi de l'insertion et de l'emploi, souvent délicat pour les habitants des vallées et des massifs éloignés des zones urbaines où se concentrent les emplois.
- favoriser l'agroforesterie dans le massif, ce qui nous paraît aussi être une piste à suivre nécessaire aujourd'hui.



Annexe réalisée par

“Collectif Vallée debout” – “Nature et Vie” – “Le Chaudron des alternatives”

Références :

- (1) : *Inventer un nouveau modèle de développement territorial sortant du mythe de " la station qui sauve la montagne" :*
<https://www.montagnes-magazine.com/actus-philippe-bourdeau-preoccupons-nous-abord-gens-veulent-vivre-travailler-montagne>
- (2) *Passer d'un "régime d'attractivité à un régime d'habitabilité" :*
<https://journals.openedition.org/geocarrefour/18943>
- (3) *A Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs dans la vallée de la Tarentaise (3), un moratoire sur toute nouvelle construction :*
<https://www.montagnes-magazine.com/actus-guillaume-desrues-maire-bourg-saint-maurice-besoin-idees-nouvelles-gerer-avenir-stations>
- (4) En 2021, près de 190 stations de ski avaient définitivement fermé en France :
<https://reporterre.net/Les-stations-de-ski-fantomes-cherchent-un-nouveau-souffle>
- (5) Clubs de ski du Bas Rhin :
<https://ski67.com/clubs/liste-des-clubs/>
- (6) L'esbrouffe de la compensation écologique :
<https://reporterre.net/Grands-projets-destructeurs-l-esbrouffe-de-la-compensation-ecologique>
<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006320718315805?via%3Dihub>